

INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE 2023

Démarches à réaliser

Elèves concernés :

- Les enfants nés en 2020, en 2021* qui entrent pour la 1^{ère} fois à l'école
- Les enfants nouvellement arrivés dans les communes du RPI

Démarches à effectuer :

L'inscription se déroule en 2 étapes :

⇒ 1^{ère} étape : prendre contact avec la mairie de sa commune de résidence pour procéder à la pré-inscription

Horaires d'ouverture des mairies :

Bricqueboscq : Lundi et jeudi de 9h à 12h30 et le Mardi de 13h30 à 18h30 ☎ 02 33 04 40 14 ✉ mairie.bricqueboscq@wanadoo.fr

Grosville : Lundi et mercredi de 14h à 17h et le Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. ☎ 02 33 52 93 23 ✉ mairie.grosville@wanadoo.fr

Documents à fournir :

- Le livret de famille ; en cas de séparation des parents, fournir un document attestant l'autorité parentale ou un courrier du parent absent autorisant l'inscription
- Un justificatif de domicile (quittance EDF, facture téléphone...)
- Le carnet de santé ou un document attestant que les vaccinations sont à jour
- En cas de changement d'école, un certificat de radiation

⇒ 2^{ème} étape : une fois l'inscription en mairie réalisée, la directrice, Mme TISON, prendra contact avec vous soit par téléphone, soit par mail pour convenir d'un rendez-vous pour finaliser l'inscription. Les rendez-vous seront programmés de préférence le Mardi entre 9h et 17h.

Si vous souhaitez de votre côté joindre la directrice, voici ses coordonnées :

☎ 02 33 04 45 10 (de préférences le mardi)

✉ ce.0500618a@ac-normandie.fr

Documents à fournir :

- Le certificat de pré-inscription délivré par la mairie
- Le livret de famille ; en cas de séparation des parents, un document attestant l'autorité parentale ou un courrier du parent absent autorisant l'inscription
- Le carnet de santé ou un document attestant que les vaccinations sont à jour
- En cas de changement d'école, un certificat de radiation



*Les enfants nés en 2021 et ayant 2 ans révolus au 1^{er} septembre 2023 feront l'objet d'une pré-inscription en mairie et à l'école. Si les effectifs le permettent, ils pourront être scolarisés à la rentrée. Cette information ne sera connue qu'une fois les inscriptions terminées. La directrice contactera les familles concernées au plus tard la dernière semaine de juin.